

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 21 mai deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

<u>Date de convocation,</u> 15 mai 2025	<u>Étaient présents :</u> Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITTLER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.
<u>Date de publication sur le site internet de la ville,</u> 27 mai 2025	
<u>Date de signature,</u> 28 mai 2025	
<u>Nombre de conseillers</u> En exercice 29 Présents 23 Votants 29	<u>Excusés - Ont donné procuration :</u> Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE à Madame Mireille BAUDRY, M. Sylvain HEMARD à M. André RIC, M. Simon SAINT-MARTIN à M. Jacques TERRIAL, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme Céline CIVES, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à Mme Sylvie CHRISTIAENS.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-035	<b>Partenariat avec le Collège Victor Hugo pour l'organisation d'un petit déjeuner à destination des élèves de 6<sup>ème</sup></b>
------------	--

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre d'une initiative conjointe entre la commune et le Collège Victor Hugo, un projet est mis en place depuis plusieurs années afin de promouvoir la santé, la citoyenneté et l'éducation à l'environnement auprès des élèves de 6<sup>ème</sup>. L'objectif est de sensibiliser les élèves à l'importance d'un petit déjeuner équilibré.

Cette action prend la forme d'un petit déjeuner organisé au sein de l'établissement scolaire, avec la participation financière de la commune pour l'achat des denrées alimentaires à hauteur de 350 euros maximum.

Afin d'encadrer juridiquement cette coopération, une convention de partenariat est proposée entre la commune et le collège, définissant les modalités d'organisation de cette action.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt éducatif, sanitaire et social de cette action à destination des élèves de 6<sup>ème</sup> du collège Victor Hugo,

Considérant la nécessité de formaliser cette coopération par une convention entre la commune et l'établissement scolaire,

Monsieur propose au Conseil municipal :

- D'approuver le principe d'un partenariat entre la commune et le Collège Victor Hugo pour l'organisation d'un petit déjeuner équilibré à destination des élèves de 6<sup>ème</sup>, dans le cadre du parcours santé du CESCE.
- D'approuver la participation financière de la commune à l'achat des denrées alimentaires nécessaires à la mise en œuvre de cette action.
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer la convention de partenariat à intervenir avec le Collège Victor Hugo, pour l'organisation du petit déjeuner.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

*Bastien Coriton*

Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,

*Didier Boquet*

Didier BOQUET